



Bulletin municipal

LE MUNG

Janvier - Juin 2023



Le mot du Maire

Chères Méléduuniennes, Chers Méléduuniens,

Cela fait trois ans que vous nous avez fait confiance pour diriger la commune. Je suis fier aujourd'hui dans ce bulletin de vous présenter ce bilan de mi-mandat.



1. Achat du terrain au geureuxde la forge et nettoyage du bâti.
2. Sécurité routière : achat radars pédagogiques, miroir, abribus, chemin piétonnier et éclairage public.
3. Vente des 11 derniers lots du lotissement.
4. Aménagement mobilier : table, banc à l'église, boîte à livre, parking vélo.
5. Electro-tintement de la cloche de l'église, plus éclairage du clocher.
6. Communication : création du site Internet et de la page Facebook.
7. Flow vélo : route du « Four à chaux » refaite en calcaire et devenue voie verte.
8. Dématérialisation du cimetière
9. Recensement de la population
10. Travaux voirie : plus de 325 000€ d'investissement
11. Divers aménagements : statue Raoul Bitaud, jardin du souvenir au cimetière, végétaux devant le cimetière, plantation de peupliers à la Lançonniere...
12. Divers travaux: peinture des volets de la mairie, travaux dans le logement communal...
13. Nouvelle manifestation « Festi'Biot ».
14. Soutien financier à de nouvelles associations.

Comme vous le constatez, un bilan dense de mi-mandat, respectant les engagements de campagne.

Au mois d'avril dernier, nous avons voté notre budget communal toujours sans augmentation des taux de fiscalité locale depuis le début de cette mandature.

La hausse du coût de l'énergie, l'inflation galopante ont impacté nos dépenses. En élus responsables, nous avons souhaité diminuer l'éclairage la nuit et nous sommes en cours d'équiper les villages avec des horloges programmables AS4 afin d'être autonomes et plus réactifs dans les réglages.

Après 18 mois de travaux et de réhabilitation, la piscine communautaire sur l'île de la Grenouillette a pu de nouveau rouvrir ses portes le 14 juin.

Par ailleurs, comme je m'y suis engagé, nous aborderons les échanges avec Saint-Savinien concernant la création d'une commune nouvelle dans le second semestre. A l'intérieur de ce bulletin, vous y trouverez les explications concernant la définition d'une commune nouvelle.

Une collectivité n'avance jamais seule et je remercie mes adjoints pour leur travail au quotidien. Merci aux conseillers municipaux de la majorité pour leur sens des responsabilités et de leur fidélité et j'encourage le groupe minoritaire de saisir l'ouverture que je leur propose, dans l'intérêt général et dans la concrétisation d'un certain nombre de projets notamment concernant la création d'une piste cyclable, d'un City Park et de la création d'une commune nouvelle.

Je remercie également nos trois agents pour la qualité de leur travail. Ils sont les chevilles ouvrières de nos décisions. Merci pour leur travail au service des Méléduunien(ne)s.

Merci aux associations pour leurs animations.

Notre équipe est à votre service et à votre disposition, n'hésitez pas à venir à notre rencontre en sollicitant un rendez-vous à la mairie.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors de notre festival « Festi'Biot » organisé avec l'ACCA le 28 juillet.

Je vous souhaite une belle fin d'été.

Votre Maire dévoué.
Frédéric Bruneteau

Les réunions de conseil

Nous vous informons que l'ensemble des procès-verbaux sont consultables en mairie.

Réunion du 10 novembre 2022

Réduction du temps de l'éclairage public :

- Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. A cet effet, il est décidé que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22 h à 6 h 30 pour l'ensemble des villages (sauf celui des Abelins qui n'aura pas de reprise d'éclairage le matin à la demande des habitants).

Pour : 9 – Contre : 1

Réunion du 11 janvier 2023

City Park :

- Demande de subvention de 40 % auprès du département au titre des amendes police pour la réalisation d'un parking. Le chiffrage des travaux présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à 13 986.69 € HT (16 784.03 € TTC).

Pour : 6 - Contre : 4 – Abstention : 1

- Demande de subvention de 40 % auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023. Le cout global du projet s'élève à 105 962.27 € HT soit 127 154.72 € TTC.

Pour : 6 - Contre : 4 – Abstention : 1

- Demande de subvention de 35 % auprès du Département.
- Demande de subvention auprès de la CAF et de l'ANS

Pour : 7 – Contre : 4

DECI :

- Demande de subvention de 60 % auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023. Le cout global du projet s'élève à 106 761.96 € HT soit 128 114.35 € TTC.

Pour : 11

Approbation du règlement intérieur.

Pour : 11

Convention de mise à disposition de la salle municipale

- Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de la psychologue qui souhaite faire des ateliers de groupe dans la salle municipale car son local professionnel ne permet pas d'accueillir des groupes. Ces ateliers auraient lieux 2 fois par mois (hors vacances scolaires).

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de fixer le prix de la location annuelle à 200 € et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition.

Pour : 11

Convention avec le Syndicat de voirie pour la création d'une piste cyclable

- Projet de création d'une piste cyclable le long de la Départementale D 18 consistant
 - ✓ La création de chaussées neuves
 - ✓ La mise en œuvre d'un revêtement de chaussée
 - ✓ La mise en œuvre de bordures
 - ✓ La fourniture et la mise en œuvre de la signalisation verticale et horizontale.

Pour lancer ce projet, le Syndicat de Voirie est missionné pour faire les levés topographiques et de faire ensuite l'esquisse pour un coût de 7 085 € HT.

Pour : 6 - Contre : 5

Décision modification

Pour : 11

Réunion du 10 mars 2023

Aide exceptionnelle pour la Turquie et la Syrie

- Attribution d'une subvention de 150 €

Pour : 11 voix.

Adhésion « Les Maires pour la planète

- Adhésion de 25 euros à cette association apolitique créée en 2019 et qui les formes pratiques environnementales.

Pour : 11 voix.

Convention avec la SPA

- Adhésion aux services de la SPA pour un coût de 187.80 €.

Pour : 11 voix.

Adhésion au service remplacement du centre de gestion

- Ce service permet de mettre à disposition du personnel polyvalent. L'adhésion revient à la charge de la commune à hauteur de 5% de la rémunération de l'agent.

Pour : 11 voix.

Vote des taux

- Maintien des taux actuels à savoir 39,37% concernant la TFPB, 44,77% pour la TFPNB et 10.67 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Pour : 11 voix.

Subventions 2023

- Reconduction des subventions versées en 2022. + versement de 50 € pour l'association « Labelles et Cie ». Une réserve de 100€ sera prévue au budget de l'année 2023 afin de faire face à d'éventuelles demandes de subvention dans le courant de l'année.

Pour : 11 voix.

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

- Enveloppe de 18 000 € pour 2023.

Pour : 11 voix.

Réunion du 4 avril 2023

Logement communal – restitution de la caution

- Les locataires quittant le logement, il convient de leur restituer la caution.

Pour : 11 voix.

Approbation du compte de gestion - commune

- Il est précisé que le compte de gestion est la comptabilité du point de vue de la trésorerie. et qu'il convient que ce dernier soit identique avec le compte administratif (comptabilité de la commune).

Pour : 11 voix.

Approbation au compte administratif – commune

- Monsieur YONNET Alain, le doyen de la séance, fait approuver le compte administratif.

Pour : 11 voix.

Affectation du résultat de la commune

- Il s'agit du solde restant au 31 décembre 2022. Résultats de clôture : déficit d'investissement de 81 797€ et un déficit de fonctionnement de 141 110€.

Pour : 11 voix

Budget 2023 de la commune

- Le budget 2023 s'équilibre 673 696.20 € en investissement et 230 672 € en fonctionnement

.Pour : 6 voix – absents : 5

Approbation du compte de gestion du lotissement

Voix : 11 pour

Approbation du compte administratif du lotissement

Voix : 11.

Affectation de résultat du lotissement.

- Résultats de clôture : déficit d'investissement de 60 896.42 € et un excédent de fonctionnement de 191 702.42. €.

Voix : 11 pour.

Budget du lotissement

- Le budget 2023 s'équilibre 60 896.42 € en investissement et 105 799.79 € en fonctionnement

Voix : 11 pour.

Le jardin du souvenir

L'ancien jardin du souvenir s'avérait difficile à entretenir et inesthétique. La municipalité a décidé d'entreprendre sa rénovation Cette dernière a été réalisée par Ets Grandon début Mars.

Le jardin du souvenir est un lieu de dispersion collectif. Le puits de dispersion est un puits perdu en béton, surmonté d'une grille cachée par un lit de galets.

C'est un lieu de recueillement et de quiétude naturel idéal pour déposer les cendres d'un défunt ayant fait l'objet d'une crémation. Une colonne a été rajoutée et peut recevoir des plaquettes à graver disponibles à la mairie.





Le Mung FESTI'BIOT

Concerts en plein air

Et

Feu d'artifice

28 juillet 2023

Entrée libre

19h



Groupes:

CARGO (reprises pop rock)

ET

FRIDAY KIDDOS

Restauration et buvette sur place

avec

Cococuisine et déborah Burger délice

Soirée organisée par la municipalité

et l'ACCA de Le Mung

Route de crazannes (bords de Charente)

Latitude: 45.86846/Longitude: -0.70215



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

SUPER U

Les associations communales

ACCA

La saison de chasse s'est terminée le jeudi 15 juin 2023, date de l'assemblée générale.

Cette année, le conseil d'administration était renouvelable. Le nouveau conseil se compose donc de :



- GUILLOT Vincent, Président
- PERRET Mickaël, Vice-président
- PICOULET Paul, Secrétaire
- MOUNIER Bruno, Trésorier
- EVELIN Patrick, Membre
- PAJAUD Gabin, Membre

Le rapport d'activité et financier sont lus et approuvés. Les engagements pris en début de saison ont été tenu. Nous avons effectué donc 5 lâchers de faisans durant la saison de chasse.

Pour le grand gibier, 4 chevreuils sur 4 autorisés, 3 sangliers sur les 3 autorisés ont été prélevés durant les différentes battues.

La remise des cartes de chasse se fera comme habituellement la veille de l'ouverture générale de 14h30 à 17 h à la salle municipale.

Le samedi 1^{er} juillet en association avec le comité des fêtes, nous vous avons proposé une marche semi-nocturne avec étapes repas. Je remercie tous les bénévoles pour leur participation.

Le 28 juillet prochain, la municipalité ainsi que l'ACCA organise FESTI'BIOT en bordure de Charente : Au programme concerts et feu d'artifice, restauration et buvette seront sur place.

Le dimanche 20 Août, comme chaque année à Biot, nous vous proposerons notre repas où le sanglier sera au menu.

Alors à vos agenda car nous vous attendons nombreux à ces différentes manifestations.

J'associe le conseil d'administration pour vous souhaiter un agréable été.



Le Président, Vincent GUILLOT

Comité des fêtes

Chez Méludunien (ne)s,



L'année 2023 est déjà bien avancée : la soirée Disco du mois de février 2023 et la randonnée semi nocturne du 2 juillet 2023 sont passées.

Nous remercions toutes les personnes qui viennent participer à nos événements : grâce à eux, les enfants de moins de 12 ans de la commune pourront venir fêter dignement Noël avec notre traditionnel gouter, le samedi 16 décembre 2023.

Le comité des fêtes vous souhaite un bel été et de belles vacances.

Les bénévoles du comité des fêtes.

Réhabilitation de la piscine



La piscine intercommunale de la Grenouillette a récemment fait l'objet d'une rénovation majeure et quasi intégrale afin de répondre aux nouveaux enjeux : attractivité des familles et des touristes, sécurité et sobriété énergétique.

- **Une réhabilitation complète de l'établissement**

Vals de Saintonge Communauté poursuit son programme de travaux dans ses piscines d'été dans le but d'améliorer en permanence la sécurité et la qualité des baignades, en particulier pour les jeunes enfants. Les travaux de réhabilitation de la piscine de la Grenouillette ont été terminés le 31 mai dernier, après 18 mois de chantier et une saison complète de fermeture.

Les principales améliorations apportées comprennent la restauration complète du bâtiment d'accueil, des vestiaires, des sanitaires et des locaux techniques. De plus, les fonds des petits et grands bassins ont été surélevés et le carrelage d'origine a été remplacé par une résine.

Des plages et des espaces verts ont également été recréés pour offrir plus de confort aux usagers. De plus, de nouveaux équipements ont été spécialement ajoutés, tels qu'une pataugeoire, un pentagliss à quatre pistes et un splashpad avec des jeux d'eau. Ces ajouts permettront d'adapter la piscine aux besoins des familles et des jeunes en offrant des espaces ludiques et une expérience aquatique rafraîchissante.

- **Les investissements**

Le montant final du projet est de 2 829 810 € HT, avec le soutien de l'État qui, par le biais de la DETR, DSIL et ANS, apporte 1 214 292 € HT ainsi que le Conseil Départemental, 400 000 € HT.



Etat civil

Naissances :

Léon et Jeanne GAUTHRAY MOLINARD
le 7 décembre 2022

Aliocha LAMY DE LA CHAPELLE
le 8 janvier 2023

Esmée ROBIN
le 10 février 2023

Décès:

Jean-Yves ROLLAND
le 22 janvier 2023

Bernard BRUNETEAU
le 7 mars 2023

Jean-Paul DENIAU
le 8 mai 2023



En ce 28 mai 2023, la mairie a ouvert exceptionnellement ses portes pour accueillir Régine et Guy Bruneteau.

20 avril 1963-20 avril 2023, cela signifie 60 ans de mariage, de vie commune et l'occasion de fêter leurs noces de Diamant.

En présence de la famille et des amis proches, les vœux échangés en 1963 ont pu être réitérés.

C'est avec une certaine émotion, que le Maire Frédéric Bruneteau, fils de Régine et Guy a renouvelé et uni pour la 2ème fois les époux Bruneteau, après avoir retracé leurs vies bien remplies autour de leur travail, famille, passion et engagement.

À la fin de la cérémonie, un diplôme d'honneur pour leurs noces de Diamant et un beau bouquet de fleurs ont été remis aux mariés ainsi qu'un futur rendez-vous en 2033 pour fêter les noces de platine...

C'est avec beaucoup de vœux, de joie et de bonheur, que nous laissons Régine et Guy bien entourés par leurs enfants et petits-enfants en ce dimanche 28 mai 2023.

Baptême civil d'Artur PATARIN le 3 juin 2023.



8 mai



En la présence d'une trentaine de personnes, nous avons célébré ensemble le 78e anniversaire de cette victoire, qui nous rappelle que le fanatisme religieux, le terrorisme, le réveil des nationalismes menacent la paix, la sécurité des peuples, la liberté et les droits de l'homme et que nous devons ainsi poursuivre le combat en faveur de la solidarité et de la paix.

La municipalité remercie Alma Tauzia pour la lecture du message de L'UFAC. La lecture de ce discours permet de perpétuer le travail de mémoire qui a toute son importance afin d'éviter les erreurs du passé et ses conséquences désastreuses.

À l'issue de la cérémonie, nous avons partagé le verre de l'amitié en toute convivialité.

Eglise



Récemment, deux chaises anciennes de l'église ont été restaurées et réhabilitées. Sur l'une d'entre elles, il est indiqué "M. de la Sauzaye". Il s'agit du nom du châtelain qui occupait le château de la Salle dans les années 1860-1870. Cette chaise, qu'il utilisait sans doute comme prie-Dieu, est le dernier témoin du passage de cette famille sur notre commune. La municipalité tenait à remercier M. Jacky Dilet, menuisier Agonnaysien à la retraite. A titre gracieux, il a bien voulu les restaurer, de sorte que nous puissions les conserver dans notre église."



La municipalité remercie également la famille Pertriaux et Madame PIR pour leurs dons qui permettent de préserver et d'embellir notre église

LES COMMUNES NOUVELLES

POURQUOI CREER UNE COMMUNE NOUVELLE ?

LE CONTEXTE EUROPEEN : En France (moins de 35 000 communes) 20 000 communes ont moins de 500 habitants ,10 500 ont moins de 2000 habitants ,947 communes de plus de 10 000 représentent 50% de la population. Tous les pays des 14 pays d'Europe (sauf la France et la Hongrie) ont diminué fortement le nombre de leurs communes (jusqu'à 87% pour la Suède).

LE CONTEXTE NATIONAL : Les communes sont confrontées à des enjeux croissants en terme de services et de responsabilités, une baisse des concours financiers de l'état, un encadrement des budgets locaux.

L'état encourage la création de communes nouvelles et a légiféré :

- Loi Marcellin (16 07 1971) : statut de communes associées.
- Loi Chevènement (12 07 1999):Favorise le regroupement en intercommunalités
- Loi du 16 12 2010 réforme des collectivités territoriales et crée le statut de communes nouvelles pour favoriser le regroupement de communes contigües et des E P C I
- Loi du 16 03 2015 : Amélioration du régime de la commune nouvelle qui prévoit des dispositions financières et fiscales fortement incitatives.
- Loi NOTRE (7 08 2015) : Nouvelle organisation territoriale, le seuil de l'intercommunalité passe de 5000 à 15000 habitants.
- Loi Gatel (1 08 2019) : Diverses dispositions de simplification.
- Loi du 28 12 2019 : pérennise le dispositif d'incitation financière (pacte de stabilité).

LES COMMUNES NOUVELLES au 1^{er} Janvier 2019 : Entre Janvier 2016 et Janvier 2019 ont été créées 794 communes nouvelles. (en moyenne 2,6 communes et 3220 habitants), 61 départements concernés situés surtout à l'ouest de la France.

Au 1^{er} Janvier 2019 la France ne compte plus que 34 979 communes. La commune nouvelle maintient les services publics existants, en développe de nouveaux, compte face au renforcement de l'intercommunalité, mutualise les ressources budgétaires et a la capacité de programmer pluri-annuellement ses investissements.

DEMARCHES PREALABLES : Les maires volontaires doivent se rencontrer pour définir leur projet. Discussion au sein de chaque conseil municipal et information au -prés des agents municipaux.

Elaboration d'un accord de gouvernance, charte fondatrice de la commune nouvelle qui doit structurer une organisation politique, administrative et financière. Elle matérialise la gouvernance de la nouvelle collectivité locale. (L'état civil est conservé dans les communes déléguées).

Une délibération relative à la commune nouvelle précise le nom des communes fondatrices et leur population, le nom et le chef-lieu de la commune nouvelle, la composition de son conseil municipal et sa date de création ; elle comprend un rapport financier avec les taux d'imposition et l'évolution des dépenses, des dettes et affiché en mairie.

INITIATIVE DE LA CREATION : Soit les conseils municipaux avec accord à la majorité simple, soit les 2/3 des conseils municipaux d'un même EPCI, soit à la demande du conseil communautaire, soit à l'initiative du préfet.

CONDITIONS DE CREATION : Les communes nouvelles conservent leur nom et leurs limites territoriales mais ne sont plus des collectivités locales, elles deviennent des communes déléguées et ne constituent en aucun cas une section électorale. Elles ont la qualité de communes déléguées avec un maire désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle. Le maire délégué est Officier d'état civil et officier de police judiciaire. Il rend un avis sur les autorisations d'urbanisme, les projets immobiliers de la commune nouvelle.

Le conseil municipal peut également désigner un ou plusieurs adjoints au maire délégué. La mise en place d'un maire délégué est de droit ainsi qu'une mairie annexe (état civil). Le conseil de la commune déléguée peut se voir déléguer par la commune nouvelle la gestion des services d'équipement de son territoire être consulté sur le montant des subventions aux associations, sur le PLU et les opérations d'aménagement, peut adresser des questions écrites au maire.

Consultation du comité technique en vue de la réorganisation des services.

CHOIX DU NOM DE LA COMMUNE NOUVELLE : Délibérations concordantes des conseils municipaux pour figurer dans l'arrêté préfectoral. Juxtaposition des noms des anciennes communes sans obligations.

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL Jusqu'en 2026 - Régime transitoire, conseil municipal composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux avec maires et adjoints.

De 2026 à 2032 : Une garantie supplémentaire apportée par la loi Gatel : Le nombre de conseillers municipaux ne peut être inférieur au tiers de l'addition des conseillers municipaux élus lors du précédent renouvellement.

Après 2032 : Une seule circonscription électorale, conseil municipal composé à titre dérogatoire d'un nombre égal au nombre prévu pour une commune appartenant à la strate démographique supérieure. Les maires délégués sont élus par le conseil municipal de la commune nouvelle.

COMMUNES	Membres du nouveau conseil municipal
De moins de 100 habitants	7
De 100 à 499 habitants	11
De 500 à 1499 habitants	15
De 1500 à 2499 habitants	19
De 2500 à 3499 habitants	23

CONSEQUENCES DE LA CREATION :

Conséquences juridiques : La commune nouvelle dispose de la clause de compétence générale, de la fiscalité directe locale et de la DGF ; transfert de l'ensemble des personnels à la commune nouvelle laquelle peut attribuer trois dotations aux communes déléguées : Dotation des petits investissements, Dotation de gestion locale pour le fonctionnement des associations ,centres sociaux ,haltes garderies ; dotation d'animation locale (démocratie ,vie locale).

INDEMNITES DES MAIRES ET DES ADJOINTS : Pas de cumul des indemnités des maires délégués et adjoints de la commune nouvelle.

OBLIGATIONS A RESPECTER : Recensement des voies homonymes .Les associations de chasse, comités des fêtes... sont préservées.

Au-delà de 2000 habitants site cinéraire obligatoire au-delà de 5000 habitants elle doit établir un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre.

FISCALITES DES COMMUNES NOUVELLES : La commune nouvelle dispose de la même enveloppe fiscale que les communes historiques (Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants, taxe foncière bâtie et non bâtie.)

LISSAGE DES TAUX : Afin d'éviter de potentiels transferts de charge brutaux entre contribuables, une période de lissage des taux peut être instituée sur une durée maximale de 12 ans.

Exemple taux de TFB.	2024	2036	Variation annuelle
Le Mung	40.07 %	48.43 %	+ 1.74%
St Savinien	49.14 %	48.43 %	- 0.12 %

Exemple taux de TFNB.	2024	2036	Variation annuelle
Le Mung	46.39 %	66.99 %	+ 3.68 %
St Savinien	70.41 %	66.99 %	- 0.41 %

La loi prévoit la convergence des taux mais pas des valeurs locatives.

TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS : Obligation d'harmonisation liées au principe d'égalité devant les charges publiques : Cantine, périscolaire, équipements culturels et sportifs, concessions funéraires, location de salle des fêtes. Tarification sociale : Harmonisation des Grilles mais aussi des modes de calcul du QF.

FINANCE DES COMMUNES NOUVELLES : Les communes déléguées peuvent percevoir des dotations de la commune nouvelle qui en définit chaque année le montant et la répartition. Elles peuvent se voir confier la gestion d'équipements de proximité.

Comme les communautés de commune, la commune nouvelle perçoit le FCTVA l'année même où elle réalise les investissements (deux ans pour les petites communes), la dotation d'équipement des territoires ruraux(DETR), la dotation.

Globale de fonctionnement(DGF) : Mise en perspective de réelles opportunités de rationalisations budgétaires : Logiciels , assurances, marchés publics, indemnités des élus à terme.

Plantation février 2023

Comme en 2022, le 10 Février dernier, l'intercommunalité a organisé une distribution d'arbres fruitiers dans le cadre de l'opération « UN ARBRE POUR LA PLANETE UN VERGER POUR DEMAIN ».

L'objectif de cette action s'inscrit dans le cadre du contrat de dynamisation et cohésion des Vals de Saintonge signé avec la région Nouvelle-Aquitaine.

Les 110 communes ont reçu un arbre fruitier. L'année dernière la plantation a été réalisée au carrefour du chemin des frênes.

Cette année l'arbre fruitier, un prunier a été planté au four à chaux. Ces arbres ont été plantés sur des terrains de la commune et tout le monde pourra ainsi profiter de la récolte des fruits.



Plantation de 2022



Plantation de 2023

ALERTE MOUSTIQUE-TIGRE

Le 25 Mai dernier nous avons assisté à une réunion d'information organisée par l'ARS à La Rochelle concernant le moustique-tigre et mauvaise nouvelle : il se propage dans toute la France et a été observé à La Rochelle, Saintes et même à St Savinien et Le Mung

.Il faut rappeler que ce moustique est principalement diurne, il pique le jour (piqûre douloureuse) possède des rayures noires et blanches, mesure environ 5 mm et peut transmettre les virus de la dengue, chikungunya ,et zika. Tout le monde doit se montrer responsable et prendre des mesures préventives :

- Eviter les eaux stagnantes,
- supprimer les soucoupes sous les pots de fleur (une astuce c'est de mettre du sable dans la soucoupe),
- nettoyer les gouttières,
- couvrir les bacs de récupération d'eau de pluie,
- éliminer les pneus,
- vider les arrosoirs et les brouettes, les gamelles des animaux, les pluviomètres, les regards d'eau de pluie.



Pas de problèmes pour les piscines à condition qu'elles soient entretenues.

Si vous croyez observer un moustique tigre vous pouvez le signaler en mairie ou sur le site www.signalement-moustique.fr.

L'arc de cercle compris entre la courbe de la Charente et le canal de dérivation Creusé en 1878 pour favoriser la navigation commerciale fluviale, se nomme LA GRENOUILLETTE. Ce nom fait suite à la présence de grenouilles en cet endroit. Ces amphibiens hantaient ces endroits humides, marécageux.

LES ABELINS, ce lieu-dit doit son nom aux premiers occupants, de la famille ABELIN.

Plus loin, **LA PORCHINIÈRE**, dérive du latin *porcaricia*, soit la porcherie. Le radical *porcus* est révélateur de l'activité principale du premier occupant du lieu avec l'élevage de porcs. Du moins, à cette époque, quelques porcs symbolisaient déjà « élevage ».

Ainsi qu'aux ABELINS, ici s'élève les maisons dites bourgeoises, dont les couvertures en ardoises d'Angers tranchaient avec celles des habitations traditionnelles en tuiles. On retrouve cette particularité très souvent le long des rives du fleuve, qui fût durant des siècles la seule voie fluviale permettant les transports commerciaux à travers

toute la région. Ces belles constructions témoignent de l'opulence engendrée par la navigation, le commerce, et les aides apportées aux barques et aux gabares sous forme de location de chevaux et de bœufs pour haler ces embarcations « à la cordelle », activité qui offrait un appoint très substantiel à leurs revenus et permettait des fantaisies architecturales.

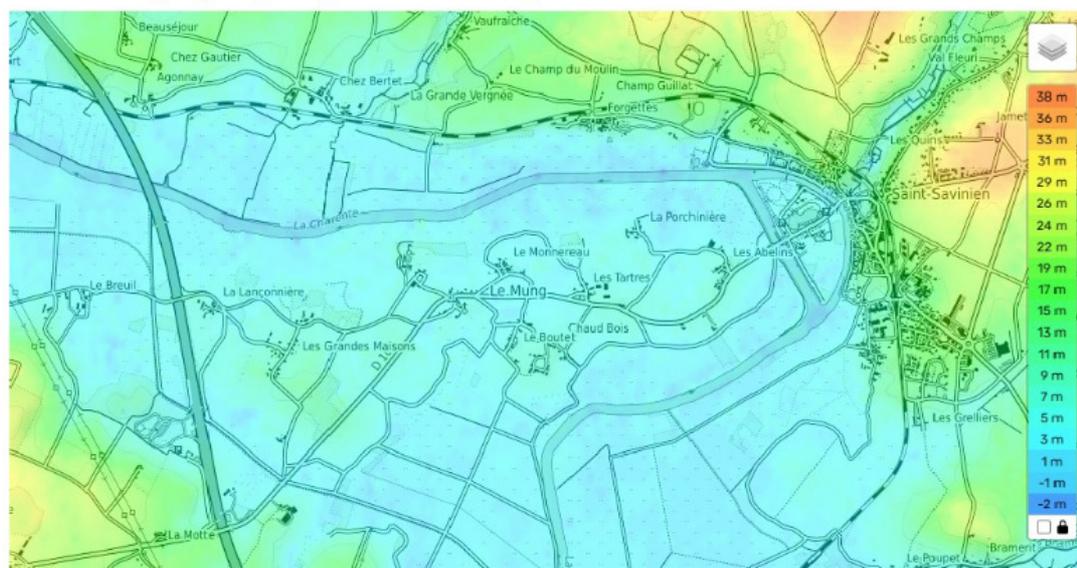
LE PETIT CHÂTEAU, pourrait être associé à **LA TONNELLE**, appartenant à un même propriétaire ; ici pouvait se construire des tonneaux. Fortement recherchés notamment à la période où le commerce fluvial pris tout son sens envol et son développement. Ceci semblerait être une hypothèse mais rien à ce jour ne le confirme.

LE MOULIN, traduction du latin *molinum*, édifiés bien souvent à l'époque du moyen âge, ils avaient un rôle très important dans le monde rural. Ils étaient souvent source de conflits entre les vilains, hommes libres qui contestaient aux seigneurs le droit de taxer le vent, énergie non fournie par ceux-ci. Les mouliniers étaient des gens aisés, jusqu'au XXème siècle, avec l'apparition des usines. Ils ont été recensés au nombre de 54 sur le territoire le Mung - Saint Savinien.

LES TARTRES, mot fréquemment utilisé pour désigner un village situé sur une petite élévation au sommet plat : un tertre, ce qui est le cas en ce lieu qui émerge au-dessus du bas près bordant la Charente. Une petite élévation en effet, puisque si nous reprenons la topographie de notre commune, le niveau est en moyenne de 7 m. Caractéristique importante de LE MUNG, qui nous permet assez régulièrement de faire des liens avec les origines de nos villages.



Carte topographique Le Mung



<https://en-ca.topographic-map.com/>

La première partie de cet exposé sur nos villages se termine sur ces quelques mots, le reste suivra bientôt. Patience !

Messages de prévention



ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

Évitez l'alcool Mouillez-vous le corps Évitez le soleil

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement Portez un masque Respectez une distance d'un mètre

MALGRÉ LA CHALEUR, LE PORT DU MASQUE RESTE OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule



~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !
VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillés.

Baignez-vous en même temps que votre enfant, restez toujours avec lui quand il joue au bord de l'eau

OU
Désignez un SEUL ADULTE sachant nager responsable de la surveillance

Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne

Ne restez pas le regard fixé sur votre téléphone ou votre tablette

Ne vous absentez pas, même quelques instants.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE

FATIGUE et/ou TENDANCE À S'ENDORMIR

SIGNES RESPIRATOIRES : TOUX et/ou ESSOUFFLEMENT et/ou LÈVRES BLEUES

VOMISSEMENTS

Si votre enfant n'est pas comme d'habitude après plusieurs minutes, et en particulier s'il présente l'un ou plusieurs de ces signes, il faut rapidement passer les secours.

La noyade dite « sèche », c'est-à-dire sans eau dans les poumons et sans aucun signe d'alerte, n'existe pas.

NUMEROS D'APPEL D'URGENCE : **15 - 18 - 112**

Pour plus d'informations : <https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades> www.gouv.fr/preventiondesnoyades

EN PARTENARIAT AVEC 



Bonne balade et merci de **respecter la campagne!**

- ✓ **Ramasser les crottes de chien**
L'herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.
- ✓ **Tenir son chien en laisse**
Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.
- ✓ **Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux**
Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes !
- ✓ **Respecter les clôtures et re fermer les barrières**
Pour empêcher les animaux de s'échapper et éviter qu'ils se trouvent sur la chaussée.
- ✓ **Ne pas jeter ses déchets dans la nature**
Les détritris dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes déchetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.
- ✓ **Ne pas se parquer n'importe où**
Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager les cultures.
- ✓ **Respecter le trafic agricole**
Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin!
- ✓ **Ne pas fouler les prés et les champs**
Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.
- ✓ **Ne pas cueillir les fruits et les légumes**
Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.



AU JARDIN ATTENTION AUX BARBECUES BRÛLAGES INTERDITS!



BARBECUES

Utilisez des BBQ collés au façades avec un conduit de cheminée, une grille pare-brandons et un point d'eau à proximité. Un couvercle braisé peut s'avérer très utile.

RISQUES : Les BBQ mobiles sont dangereux : Risque de renversement, positionnements sous des arbres.

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Ils encadrent - dans chaque département - l'emploi du feu et les dérogations. **Conseils :** Broyez sur place, compostez ou évacuez en centre d'apports vos déchets verts.

RESPONSABILITÉ

Les auteurs, même involontaires d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis. Les auteurs d'un départ de feu par imprudence, peuvent être sanctionnés. Ils peuvent être passibles d'une **amende de 2750 euros** et d'un emprisonnement de 6 mois. Ces sanctions peuvent être aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

Ne pas se déclarer en cas de responsabilité d'un incendie par négligence, est un délit pour inaction fautive, lourdement condamné.

CAMPAGNE 2018 RÉALISÉE PAR :



en savoir plus www.prevention-incendie-foret.com

- En Charente-Maritime -

L'eau, on l'aime, on la préserve



Bienvenue en Charente-Maritime !

Dans ce département, la ressource en eau potable est fortement mise à contribution pendant l'été. Il arrive que des mesures de restrictions doivent être prises mais nous pouvons l'éviter. C'est pourquoi nous vous invitons, à nous aider à protéger cette ressource précieuse et vitale.



Eau 17, le service public de l'eau en Charente-Maritime, les collectivités adhérentes et les acteurs du tourisme, se mobilisent pour préserver la ressource en eau de notre territoire.

Vous pouvez économiser plusieurs centaines de litres sur une semaine dans votre logement. On parie ?

Faites le test sur Eau17.fr !



LES VACANCES,
C'EST BIEN !

AVEC EUX,
C'EST MIEUX !

ILS PARTENT AVEC NOUS !



Fondation
Assistance aux Animaux

Reconnue d'utilité publique depuis 1989

www.fondationassistanceauxanimaux.org

